

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS:

| | | |
|---|-------------|--------|
| Roubaix-Tourcoing | Trois mois. | 13.50 |
| » | Six mois. | 26.00 |
| » | Un an. | 50.00 |
| Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. | | 15 fr. |
| La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. | | |
| Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire. | | |

Service particulier du Journal de Roubaix

| SERVICE DU JOURNAL | |
|---|--------|
| 11 NOVEMBRE | |
| 3 0/0. | 65 60 |
| 4 1/2. | 75 |
| Emprunts (5 0/0). | 103 55 |
| 12 NOVEMBRE | |
| (Service gouvernemental) | |
| 3 0/0. | 65 20 |
| 4 1/2. | 94 75 |
| Emprunts (5 0/0). | 103 10 |
| Services particuliers du Journal de Roubaix | |

Au moment où nous mettons sous presse nous n'avons pas encore reçu les autres cours du jour

| | |
|--------------------------|---------|
| Actions Banque de France | 3850 00 |
| > Société générale | 552 00 |
| > Crédit foncier de | |
| France | 895 00 |
| Chemins autrichiens | 612 00 |
| > Lyon | 350 00 |
| > Est | 560 00 |
| > Ouest | 615 00 |
| > Nord | 1180 00 |
| > Midi | 710 00 |
| > Suez | 695 00 |
| 6 0/0 Péruvien | 52 00 |
| Actions Banque ottomane | |
| (ancienne) | 461 00 |
| > Banque ottomane | |
| (nouvelle) | 000 00 |
| Londres cour | 25 22 |
| Crédit Mobilier | 185 00 |
| Turc | 24 60 |

DEPÊCHES COMMERCIALES
(Service particulier du Journal de Roubaix)

New-York, 10 novembre
Change sur Londres 4.81; change sur Paris, 5.20
Valeur de l'or 114 7/8
Café good fair, (la livre) 19 1/4
Café good Gargoes, (la livre) 19 3/4
Marché inanimé.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C. représentants à Roubaix par M. Bultea-Dessaints :

Havre, 12 novembre.
Cotons : Ventes 500 b. Marché calme
prix bien tenus.

Liverpool, 12 novembre.
Cotons : Ventes 10,000 b. Marché
inchangé.

New-York, 12 novembre.
Cotons : 13 3/8.
Recettes de 6 jours 127,000.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.
Liverpool, 12 novembre
Cotons : Ventes 10,000 b. Orléans
7 3/16, Upland 6 7/8, Jumel 7 3/8.

Havre, 12 novembre.
Cotons : Ventes 750 b. Marché lourd.

New-York, 12 novembre.
Cotons : Mêmes recettes, 127 b.

ROUBAIX 12 NOVEMBRE 1875.

Bulletin du jour

M. Ricard, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, a ouvert la séance d'hier par un discours long et indigeste qui n'a été qu'une reculade. Au lieu de soutenir le projet de la commission, il a, il est vrai, attaqué le scrutin d'arrondissement, mais il a conclu en se ralliant à un amendement de M. Luro qui ne maintient le scrutin de liste que dans les départements ayant plus de cinq députés. Son discours a absorbé une bonne partie de la séance.

Le ministre a rappelé qu'avant le 24

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

mai il demanda le scrutin uninominal au nom du gouvernement dont il faisait partie. Il persiste à le demander. Avec le scrutin de liste il se créerait de grands comités capables de produire chez nous de nouvelles révoltes. Le scrutin de liste n'a produit de grandes Assemblées que avec le sens électoral.

M. Dufaure est fréquemment interrompu par la gauche.

— Je ne réponds pas à ces interruptions, dit-il. Je n'ai pas de temps à perdre.

M. Dufaure a refusé de répondre aux attaques contre le ministère en disant qu'il en serait temps lors de l'interpellation. Notre conviction, a-t-il dit en terminant, sur le meilleur mode de votation, est ancienne. Il demande que tout le monde accepte la responsabilité de ses actes et vote selon son opinion.

C'est M. Gambetta qui a répondu au ministre en affirmant que les républicains pouvaient accepter le scrutin d'arrondissement avec M. Thiers, mais pas aujourd'hui.

L'ex-dictateur a déposé une demande de scrutin secret.

Efin, à 7 h. 40 s'est ouvert le scrutin par 357 voix contre 326, sur 683 votants, l'amendement de M. Lefèvre-Pontalis a été adopté. Voici le texte de cet amendement :

« Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin individuel. Chaque arrondissement administratif nommera un député. Les arrondissements dont la population dépasse 100,000 habitants nommeront un député de plus par 100,000, ou fraction de 100,000 habitants. Les arrondissements, dans ce cas, seront divisés en circonscriptions dont l'état sera annexé à la présente loi et ne pourra être modifié que par une loi spéciale. »

Le vote d'hier a été une grande victoire pour le ministère. Nous souhaitons qu'il en fasse bon usage pour son honneur et pour le salut du pays.

Voici les noms des députés qui ont voté hier contre l'article 13 de la loi électorale, proscrivant le mandat impératif :

M. Ancelon, Barni, Barodet, Bernard (Martin), Bert, Blan (Louis), Bouchet, Boyset, Breyal, Brillac, Brisson (Henri), Casse (Germain), Cazol (Jules) (Gard), Challemel-Lacour, Chevandier, Contaut, Corbon, Cotté, Daumas, Dréau, Durieu, Esquiroz, Farcy, Fernier, Ferrouillat, Gambetta, Gent, Godin, Godissart, Groppe, Guyot, Lacascade, Lacretelle (H. de), Lafizie, Laurent-Pichat, Lefèvre (Henri), Lockroy, Madier de Montjau, Maille, Marc, Marcou, Millaud, Naquet, Ordinaire, Périn, Peyrat, Rathier, Renaud (Michel), Rouvier, Scheurer-Kestner, Schœlcher, Tiersot, Tolain, Turigny.

Tous ces députés appartiennent à l'extrême gauche, sauf M. Contaut, Fernier, Lafizie, Maille et Renault, qui font partie de la gauche, et M. Durieu, qui n'appartient à aucune réunion.

Parmi les membres de l'extrême gauche qui se sont abstenus, il faut citer : MM. Adax, Allemard, Arrazat, Bonnel, Caduc, Castelnau, Deregnacourt, Dupouy, Escarguel, Ganault, Guinard, Jacques Joignac, Lafon de Fongaufer, Laget, Lambert, La Serve, Lépine, Lherminier, Loustalot, de Mahy, Moreau, Roudier, Simot, Taberiet, Tardieu, Testelin.

MM. Berlet, Boucau, Chavassieux, Crémieux, Denfert, Rochereau, Gaudy, Goblet, Langlois, Mazeau, Méline, Pa-

rent, Pelletan, A. Picart, L. Robert et Turquet ont voté pour l'article 13.

Le voyage du prince de Galles.

Londres, 9 novembre.

Les télogrammes de cette nuit venant de Bombay confirment, à peu de choses près, ceux de la veille que vous connaissez. Le seul point sur lequel les prévisions ont été démenties, a été l'heure de l'arrivée de la Serapis, qui a fait son apparition beaucoup plus tôt qu'on ne l'attendait, et a surpris les résidents anglais dans leur toilette ou dans l'élegant déshabillé de leurs fraches vêtements. Les télogrammes de correspondants spéciaux sont si nombreux et si longs qu'on se demande comment il est possible que des fils télégraphiques aient pu suffire à la transmission de tant de dépêches simultanées. Toutes s'accordent à signaler la grande agitation, la masse de spectateurs, de voitures, d'équipages de toute sorte, qui affluent vers le port au premier coup de canon. Il y avait près de 20 vaisseaux à l'ancre dans le port, tous pavillonnés à profusion, surtout ceux de l'escadre volante, avec ses matelots sur les vergues, agitant leurs bâtons et poussant leurs frénétiques hourrahs, ce qui vous permet de vous figurer l'imposant spectacle dont le prince a été témoin. Il était debout sur la poupe de la Serapis, en costume de maréchal de camp, se détachant sur le bleu du ciel et présentant un tableau bien fait pour frapper fortement les imaginations des orientaux.

En vérité, la presse conservatrice avait bien compris à quel point le gouvernement et la politique de M. Thiers étaient favorables à l'Allemagne, et, par cela même, nuisibles à la France; c'est pour cela qu'elle l'a tant combattu, c'est pour cela qu'elle a tant demandé à l'Assemblée le renversement d'un homme dont le maintien au pouvoir était si fatal au pays. Elle ne s'était pas trompée, cette presse conservatrice, puisque M. Thiers tombait le 24 mai et que, le 19 juin suivant, M. de Bismarck écrivait : « Le récent changement de gouvernement ne nous est pas profitable. Il n'était pas profitable à l'Allemagne que M. Thiers fut remplacé par le maréchal de Mac-Mahon. Nous le croyons, parbleu, bien! »

Et maintenant ce qui, malgré ses manques de paroles, ses trahisons, ses alliances monstrueuses et effrayantes avec les plus violents révolutionnaires, sont encore assez aveugles pour ressentir quelque inclination pour M. Thiers. Les télogrammes des journaux de Londres surenchérissent de détails sur les costumes resplendissants de perles et de joyaux que portaient les chefs hindous; c'est sans doute pour éblouir les yeux des young ladies et les fasciner par ce pétilllement électrique d'or et de pierres. Plus d'une blonde tête va réveiller cette nuit de toutes ces merveilles enchanteresses, et qui sait? peut-être plus d'une jeune insuline qui hésitera encore à laisser déclarer par cette lecture à aller planter son home dans ces lointains parages.

Je vous fais grâce de la description du défilé, des troupes alignées sur son passage sur une longueur de plus de cinq milles, et de cette mer immense et ondulée de turbans rouges et blancs, sur laquelle se sont promenés pendant tout le temps les regards étonnés du prince de Galles. Ça et là, des masses de turbans jaunes, c'étaient les policiers de Bombay, et à toutes les fenêtres des dames indigènes, avec leurs costumes tout brodés d'arabesques d'or et d'argent. On a beau être prince de Galles et blasé sur les splendeurs d'ici-bas, une pareille mise en scène, dont on se sent le centre et la raison d'être, ne peut manquer son effet d'éblouissement.

Après ces tableaux, éclairés des lu-

mières scintillantes du lointain, puis je vous peindre les cérémonies du lord-maire, qui se déroulent en ce moment même, mais qui, toutes brillantes qu'elles sont, ne font aujourd'hui l'effet des becs de gaz des théâtres quand la scène s'éclaire soudain au magnésium.

REVUE DE LA PRESSE

En France, le meilleur gouvernement pour nous serait celui qui aurait à dépenser la plus grande partie de ses forces à combattre ses ennemis intérieurs;

Vous avez facilité le récent changement de gouvernement qui ne nous est pas profitable;

Vous avez paralyisé mes efforts pour sauver M. Thiers;

Vous n'avez pas cru qu'un appui à donner de notre part au gouvernement de M. Thiers fut aussi indispensable que je le pensais;

Il est regrettable que vous n'ayez pu empêcher tout le poids de votre influence pour soutenir M. Thiers;

En m'empêchant d'appuyer efficacement M. Thiers, vous me faites endosser une grave faute politique.

Voilà textuellement ce qu'écrit M. de Bismarck ! Soutenir M. Thiers, donner à M. Thiers un appui indispensable, employer toute l'influence allemande pour protéger M. Thiers, voilà le but de M. de Bismarck, et c'est, selon lui, et pour son pays, commettre une faute politique que de ne pas appuyer M. Thiers. Toujours M. Thiers, M. Thiers seul seraient les projets et les visées de l'Allemagne.

En vérité, la presse conservatrice

avait bien compris à quel point le gouvernement et la politique de M. Thiers étaient favorables à l'Allemagne, et, par cela même, nuisibles à la France; c'est pour cela qu'elle l'a tant combattu, c'est pour cela qu'elle a tant demandé à l'Assemblée le renversement d'un homme dont le maintien au pouvoir était si fatal au pays. Elle ne s'était pas trompée, cette presse conservatrice, puisque M. Thiers tombait le 24 mai et que, le 19 juin suivant, M. de Bismarck écrivait : « Le récent changement de gouvernement ne nous est pas profitable. Il n'était pas profitable à l'Allemagne que M. Thiers fut remplacé par le maréchal de Mac-Mahon. Nous le croyons, parbleu, bien! »

Le rapporteur RICARD monte à la tribune pour exposer les raisons qui ont déterminé la commission à se prononcer pour le scrutin de liste. Trois systèmes sont en présence.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis a proposé hier le scrutin uninominal. La commission estime que ce mode de votation, qui était déjà proposé par la première commission des 30, aurait les conséquences les plus funestes et qu'il porterait une grave atteinte au suffrage universel. (Protestations à droite.) En effet, il fait abstraction du chiffre de la population, qui, pour son pays, est de 30 millions. Et l'ordre du jour appelle la suite de la 2^e délibération sur le projet de loi électorale.

M. le rapporteur RICARD monte à la tribune pour exposer les raisons qui ont déterminé la commission à se prononcer pour le scrutin de liste. Trois systèmes sont en présence.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis a proposé hier le scrutin uninominal. La commission estime que ce mode de votation, qui était déjà proposé par la première commission des 30, aurait les conséquences les plus funestes et qu'il porterait une grave atteinte au suffrage universel. (Protestations à droite.) En effet, il fait abstraction du chiffre de la population, qui, pour son pays, est de 30 millions. Et l'ordre du jour appelle la suite de la 2^e délibération sur le projet de loi électorale.

M. le rapporteur RICARD monte à la tribune pour exposer les raisons qui ont déterminé la commission à se prononcer pour le scrutin de liste. Trois systèmes sont en présence.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis a proposé hier le scrutin uninominal. La commission estime que ce mode de votation, qui était déjà proposé par la première commission des 30, aurait les conséquences les plus funestes et qu'il porterait une grave atteinte au suffrage universel. (Protestations à droite.) En effet, il fait abstraction du chiffre de la population, qui, pour son pays, est de 30 millions. Et l'ordre du jour appelle la suite de la 2^e délibération sur le projet de loi électorale.

M. le rapporteur RICARD monte à la tribune pour exposer les raisons qui ont déterminé la commission à se prononcer pour le scrutin de liste. Trois systèmes sont en présence.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis a proposé hier le scrutin uninominal. La commission estime que ce mode de votation, qui était déjà proposé par la première commission des 30, aurait les conséquences les plus funestes et qu'il porterait une grave atteinte au suffrage universel. (Protestations à droite.) En effet, il fait abstraction du chiffre de la population, qui, pour son pays, est de 30 millions. Et l'ordre du jour appelle la suite de la 2^e délibération sur le projet de loi électorale.

M. le rapporteur R